

Délibération N°13**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le **Vingt-Sept Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 février 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il convient de mettre à jour les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions perçues. Cette mise à jour concerne tous les budgets.

Ces modalités ne concerneront que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2025, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés avant le 1er janvier 2025 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet, et selon les modalités définies à l'origine.

L'amortissement est pratiqué sur le coût d'acquisition : toutes taxes comprises (TTC) si le budget n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ou hors taxe (HT) si le budget est assujéti à la TVA.

Pour les budgets assujéti à la nomenclature M57 :

- les immobilisations ou subventions d'équipement versées seront amorties selon le principe de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date du dernier mandat ou de mise en service. À titre dérogatoire, les biens de faible valeur (c'est-à-dire dont la valeur est inférieure ou égale à 1 000 €) seront amortis sur une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	18
VOTANTS :	23

OBJET :

Immobilisations et subventions – Durées d'amortissement.

- les subventions perçues pour des biens amortissables seront amorties sur la même durée que les biens auxquels elles se rapportent. L'amortissement démarrera l'année suivant celle de l'encaissement du solde et s'achèvera la même année que l'amortissement du bien subventionné.

Pour les budgets assujettis à la nomenclature M4 et ses déclinaisons, on appliquera le principe de l'amortissement linéaire (sans prorata temporis) :

- pour les immobilisations ou subventions d'équipement versées, il démarrera l'année suivant celle de l'achat

- pour les subventions perçues, il démarrera l'année suivant celle de l'encaissement du solde et s'achèvera la même année que l'amortissement du bien.

Ces dispositions ne s'appliquent pas au budget annexe « Ombrières du Pays de Lapalisse » – SPIC – nomenclature M4, qui fera l'objet d'une délibération distincte compte tenu de la spécificité de ces équipements.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la mise à jour des durées d'amortissement des immobilisations et des subventions perçues.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 12 MARS 2025
Publié ou Notifié
le : 28 FEV. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Budgets assujettis à la nomenclature M57 :

Article	Bien	Durée d'amortissement
	Immobilisation ayant une valeur inférieure ou égale à 1 000 €	1 an
202	Frais d'études des documents d'urbanisme	8 ans
203...	Frais d'études, frais de recherche et de développement, frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
204... avec terminaison en 1	Subventions d'équipement destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études	5 ans
204... avec terminaison en 2	Subventions d'équipement destinées à financer des bâtiments ou des installations	10 ans
204... avec terminaison en 3	Subventions d'équipement destinées à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	15 ans
205...	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208...	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes (productives de revenus)	15 ans
21321	Bâtiments privés : immeubles de rapport	15 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
2157...	Matériel et outillage technique	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Matériel de transport : Poids lourd, camion, tracteur	7 ans
21828	Matériel de transport : Véhicule de tourisme et utilitaire, moto, scooter, mobylette, vélo, remorque, autres	5 ans
2183...	Matériel informatique	3 ans
2184...	Mobilier des établissements scolaires et autre mobilier	3 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : électroménager (lave-linge, sèche-linge, aspirateur, robots, vaisselle, ...), matériel de nettoyage et d'entretien (mono-brosse, auto-laveuse, nettoyeur haute pression, ...)	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements de cuisine	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : jeux extérieurs	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériel audiovisuel (téléviseur, magnétoscope, vidéoprojecteur, ...), divers	5 ans

Budgets assujettis à la nomenclature M4 et ses déclinaisons :

Article	Bien	Durée d'amortissement
	Immobilisation ayant une valeur inférieure ou égale à 1 000 €	1 an
203...	Frais d'études, frais de recherche et de développement, frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
205...	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208...	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
212...	Agencements et aménagements de terrains	15 ans
213...	Constructions	10 ans
215...	Installations, matériels et outillage techniques	3 ans
2172...	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : agencements et aménagements de terrains	15 ans
2173...	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : constructions	10 ans
2175...	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : installations, matériels et outillage techniques	3 ans
21782	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : matériel de transport : poids lourd, camion, tracteur	7 ans
21782	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : matériel de transport : véhicule de tourisme et utilitaire, moto, scooter, mobylette, vélo, remorque, autres	5 ans
21783	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
21784	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : mobilier	3 ans
21788	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : autres immobilisations corporelles : électroménager (lave-linge, sèche-linge, aspirateur, robots, vaisselle, ...), matériel de nettoyage et d'entretien (mono-brosse, auto-laveuse, nettoyeur haute pression, ...)	3 ans
21788	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : autres immobilisations corporelles : équipements de cuisine	10 ans
21788	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : autres immobilisations corporelles : jeux extérieurs	10 ans
21788	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : autres immobilisations corporelles : matériel audiovisuel (téléviseur, magnétoscope, vidéoprojecteur, ...), divers	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport : poids lourd, camion, tracteur	7 ans
2182	Matériel de transport : véhicule de tourisme et utilitaire, moto, scooter, mobylette, vélo, remorque, autres	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : électroménager (lave-linge, sèche-linge, aspirateur, robots, vaisselle, ...), matériel de nettoyage et d'entretien (mono-brosse, auto-laveuse, nettoyeur haute pression, ...)	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : équipements de cuisine	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : jeux extérieurs	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériel audiovisuel (téléviseur, magnétoscope, vidéoprojecteur, ...), divers	5 ans